



MASSÉRAC, le 29 Janvier 2026

Membres du Conseil Municipal
44290 MASSERAC

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2026 A 18 H 00

Absents Excusés : Mme Christine CHOTARD donne pouvoir à Mr Régis CLAVIER
Mr Francesco CORDARO donne pouvoir à Mr Joël BIOU
Mme Anne-Cécile JOLYS
Mr Alan HOUGUET
Mr Yann LETORT

Secrétaire de séance : Mr Joël BIOU

COMMUNE

○ **Fonds de concours 2025 et 2026**

Les fonds de concours suivants ont été votés :

Programme	Dépenses HT
Investissements :	
Mise en place Trottoirs « Rue de la Sencive »	80 649,50 €
	TOTAL 80 649,50 €

FINANCEMENT	RECETTES	
	€	%
COMMUNE	58 164,14 €	72,12 %
FONDS DE CONCOURS 2025	11 242,68 €	13,94 %
FONDS DE CONCOURS 2026	11 242,68 €	13,94 %
TOTAL	80 649,50 €	100%

○ **Achat Lave-vaisselle Salle Polyvalente**

Le devis de l'entreprise CORNILLET est validé à l'unanimité pour la somme TTC de 3 378.65 €, compris une réhausse en inox.

○ **Entretien des gouttières des bâtiments communaux à toit plat**

Le devis de l'entreprise JMF Couverture est validé à l'unanimité pour la somme de 576 € TTC.

- **Estimation de 2 études dépollution site Bidan** : environ 15 000 € HT prise en charge à 50 % par l'EPF

L'EPF 44 a sous-traité l'estimation pour 2 études de dépollution pour environ 15 000 € au total.

Les élus valident à l'unanimité un premier devis pour la somme de 7 096.44 € TTC, sachant que l'EPF prend en charge 50 % des deux devis. Le deuxième sera étudié ultérieurement.

- **Mutuelle du personnel** :

Les élus décident d'accorder 15 € mensuel par agent pour participation à leur mutuelle.

- **Compte rendu commission « Bâtiments » et Travaux de l'école à effectuer**

Mr Le Maire donne la parole à Mr Thierry PERRIN en charge des bâtiments :

- * devant chaque classe de l'école, une petite lampe extérieure ne fonctionne pas : voir si c'est l'horloge ou une ampoule grillée
- * Problème de l'alarme : aucun souci cette semaine mais souvent le lundi, l'alarme de la médiathèque n'est pas remise en service : Mme LAFORGE suit le dossier
- * Signalisation de l'école inexistante : panneaux à mettre en place pour indiquer l'école et la médiathèque
- * grillage à refaire derrière l'école : services techniques
- * parking non éclairé : en phase de résolution
- * joints des portes de l'école : Mme LAFORGE suit le dossier
- * Les Halles : 4 luminaires ne fonctionnent plus.

- **Expert Bâtiment pour la nouvelle mairie : point d'étape**

La mairie a reçu le rapport de l'expert en bâtiment qui constate les défauts.

Les élus proposent de dire à l'expert de transmettre le rapport aux entreprises incriminées et de proposer une réunion de phase de concertation amiable.

Les élus donnent pouvoir à Mr Le Maire et aux adjoints pour trouver une assistance juridique afin d'animer la réunion de concertation amiable.

- **Vente terrain « Laspé » à Mr Pascal AMELINE : environ 84 m2**

Les élus donnent leur accord de principe pour vendre une petite partie de la voie publique au prix de 1 € le mètre carré, le prix du géomètre et du notaire à la charge de l'acheteur.

- **Poteau Incendie**

Le devis de la SAUR est validé à l'unanimité pour la somme de 3 290.89 € TTC.

- **Taranis : contentieux**

Mr Le Maire rappelle la délibération du mois de juin 2025 refusant l'extraction minière sur le territoire de Massérac.

Il informe les élus qu'un arrêté du 3 décembre 2025 accorde un permis exclusif de recherches minières différentes.

Certaines municipalités et le collectif Eaux et Rivières veulent engager un recours gracieux.

Etant donné que l'arrêté du 3 Décembre 2025, notamment l'article 3 de son annexe qui cadre bien les travaux de recherches minières, à savoir « aucuns travaux miniers ne sont réalisés dans les périmètres de protection rapprochés des captages d'eau destinés à la consommation humaine identifiés sur le périmètre du permis » et « dans les sites Natura 2000, les ZNIEFF de type I et les espaces naturels sensibles, aucun forage minier n'est réalisé », les élus décident de ne pas délibérer sur un recours gracieux, mais restent vigilants sur ce dossier sensible.

Pour rappel, les propriétaires qui ne souhaitent pas subir des recherches minières sur leur terrain ont la possibilité de s'y opposer par écrit auprès de l'entreprise Breiz Ressources.

○ **SPL : périscolaire**

Mr Le Maire informe les élus qu'une famille de Massérac demande une dérogation pour inscrire leur enfant à l'école publique d'une commune voisine en raison du service périscolaire du soir qui ferme à 19 H, contre 18 H 30 à Massérac.

Les élus décident, en collaboration avec la SPL et l'asem de Massérac, de prolonger le périscolaire tous les soirs jusqu'à 19 H. Les modalités seront à définir.

○ **Trottoirs Rue de la Sencive**

Mr Le Maire informe les élus que les travaux de mise en place des trottoirs Rue de la Sencive sont commencés et qu'une question se pose : certaines clôtures de propriétés ne sont pas alignées sur la voie publique et donc un espace privé demeure entre la clôture et la voie publique.

Mr Le Maire propose d'effectuer, à la charge de la commune, l'enrobé sur ces parties privées sous condition de l'accord des propriétaires.

Il soumet le devis du coût supplémentaire, sachant qu'il faudra s'assurer de l'accord écrit des propriétaires privés avant intervention.

Mr Thierry PERRIN, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Les élus valident à 9 voix « Pour » la proposition financière de l'entreprise EUROVIA 35174 Bruz pour la somme de 1 795,75 € HT, à savoir 2 154,90 € TTC, pour les trottoirs,

De plus, Mr Le Maire informe les élus qu'il serait judicieux de profiter de l'entreprise en question pour effectuer de l'enrobé sur le chemin piétonnier qui mène au four du bourg.

Les élus valident à l'unanimité la proposition financière de l'entreprise EUROVIA 35174 Bruz pour la somme de 235,95 € HT, à savoir 283,14 € TTC, pour le chemin piétonnier,

Questions et Informations diverses :

○ **Déneigement des trottoirs devant les habitations**

Mr Le Maire informe les élus qu'un arrêté permanent de déneigement des trottoirs sur le territoire de Massérac a été pris courant Janvier, qui stipule que chaque propriétaire ou locataire a l'obligation de déneiger le trottoir devant chez lui, sous peine d'engager sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

○ **Projet Commerce Multiservices**

Une réunion sur les aménagements possible du TI MELEM a eu lieu le Mardi 27 Janvier 2025.

La prochaine réunion aura lieu le Mardi 24 Février 2025 pour une présentation des différentes hypothèses d'achat ou de location avec les financements possibles, avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique.

○ **Médiathèque : nouveau bénévole**

Les élus nomment Mr Olivier BORDAIS en tant que bénévole de la médiathèque jusqu'à la fin du mandat en cours, comme tous les membres non élus des commissions municipales.

○ **Demande de mise à disposition d'une salle de cours numérique de Mr Noé Gaumont de l'association Paim'bulle**

A la demande de Mr Gaumont, le dossier est mis en attente.

○ **Planning des permanences des élections municipales**

Mr Régis CLAVIER proposera un planning pour les permanences lors des élections municipales et chacun devra prendre contact avec lui pour confirmer ou pas.

- **Terrain « Apprentis d'Auteuil »**

Mr Le Maire informe les élus qu'un contact a été établi et que la commune va faire une offre.

- **Mr Laurent DAVID a offert 3 vidéoprojecteurs pour l'école**

Un mot de remerciement sera envoyé à Mr DAVID.

- **Location cabinet paramédical**

Les élus sont informés que Mme Sloane DAVID loue une salle au cabinet médical à compter du 1^{er} Février 2025 pour y exercer une activité de bien-être.

- **Ecole Robert Deschamps**

Une information est faite par Mr Thierry OLIVÉ, référent Ecole, sur les problèmes de certains élèves qui viennent avec une montre connectée. Les élus décident d'interdire les montres connectées et de le stipuler dans le prochain règlement de l'école.

- **Travaux Salle de la Grotte**

Les élus sont informés que les services techniques ont refait les peintures de la salle de la grotte et le plan de travail de la cuisine de cette salle.

- **Travaux Salle de Restauration scolaire**

Les élus sont informés d'une demande du cuisinier de la cantine de refaire les peintures de la salle de restauration : dossier à suivre.

Séance close à 20 H 06.